

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

31/07/2025

N° E25000075 /13

Le Président du tribunal administratif

**E- Décision désignation d'un commissaire du 31/07/2025**

Vu enregistrée le 25 juillet 2025, la lettre par laquelle la Présidente de Terre de Provence agglomération demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet du plan de mobilité de Terre de Provence Agglomération ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Pascal Faucher est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

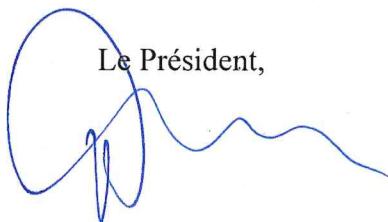
**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Pierre Perrin est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Présidente de Terre de Provence agglomération, à Monsieur Pascal Faucher et à Monsieur Jean-Pierre Perrin.

Fait à Marseille, le 31 juillet 2025

Le Président,



Thierry Trottier